
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} février 2021

Élections CAVP 2021 : le scrutin est ouvert !

Le scrutin devant permettre le renouvellement triennal du Conseil d'administration de la Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP) est ouvert !

Il s'effectue par voie électronique uniquement jusqu'au 5 mars 2021 à 17 heures (seuls les pharmaciens retraités qui ont élu leurs représentants en 2018 pour 6 ans ne sont pas concernés par ces élections).

Les pharmaciens visés par ce scrutin ont déjà reçu ou vont prochainement recevoir, par courrier, les identifiants qui leur permettront de voter depuis la plateforme de vote :

<https://cavp.paragon-election.com>.

Les pharmaciens qui n'auraient pas reçu leurs identifiants, par courrier, peuvent en demander directement la réexpédition, par courriel, depuis cette plateforme en cliquant sur « Vous avez perdu vos codes ? ».

Pour toute autre question, ils peuvent contacter la hotline au 09 72 30 55 63 (service ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, coût d'un appel local).

L'ensemble des informations liées aux élections 2021 de la CAVP est disponible dans le dossier dédié sur : www.cavp.fr.